



BULLETIN D'INSCRIPTION
JUICQ – Vide-grenier du 1er juin 2025
(A compléter entièrement et lisiblement)
et **A RENDVOYER AVANT LE MARDI 27 Mai 2025**
accompagné du règlement à :
Juicq Loisirs – 15 route de la mare – 17770 JUICQ

RENSEIGNEMENTS EXPOSANTS

Nom – Prénom

Adresse complète

Téléphone E-mail

Pièce d'identité (cocher la case correspondante + joindre copie)

Carte d'identité ☐ Permis de conduire ☐ Autre ☐

N°

Délivrée le Par

Professionnels N° RC

Nom ou raison sociale (prof.)

Nombre de linéaires souhaités m X 2€/ml = €
(Si véhicule ou remorque : 5ml minimum / Si véhicule ou remorque >égal 5 ml : métrage à la longueur du véhicule ou de la remorque)

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Pour les particuliers : ne vendre que des objets personnels et usagés et ne pas avoir participé à plus de deux manifestations de même nature en 2025.

Pour les commerçants : être soumis au régime de l'article L310.2 du code du commerce.

Fait à Signature :

Le

EXTRAIT RÉGLEMENT

- 1 Vente de boissons et de restauration sur place exclusivement réservée à l'organisateur.
- 2 Alimentation électrique et fourniture d'eau non assurées par l'organisateur.
- 3 Accueil des exposants de 6h00 à 8h00 devant la mairie (accès fléchés). Dès leur arrivée, les exposants s'installeront aux emplacements désignés par l'organisateur.
- 4 Validation de la demande de réservation par l'organisateur que si accompagnée de son règlement. Aucun droit de remboursement pour tout emplacement réservé et non occupé à 8h00 pour quelque raison que ce soit ou mauvaises conditions météorologiques ou annulation pour cause de force majeure.
- 5 Les animaux seront tenus en laisse et l'emplacement laissé dans un parfait état de propreté.
- 6 Les exposants sont seuls responsables des dommages qu'ils peuvent subir ou causer à autrui ou au domaine public et reconnaissent être à jour de leur assurance RC.
- 7 L'organisateur se réserve le droit d'expulser un exposant ne respectant pas le règlement.

